



Conseil économique et social

Distr. générale
7 février 2012
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2012

26 et 27 avril 2012

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmation des candidatures et nominations**

Élection de 14 membres au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets se compose de 36 membres qui sont élus compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, afin de veiller à ce que la représentation soit la meilleure et la plus large possible.
2. Conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social devra élire, à la reprise de sa session d'organisation de 2012, 14 membres du Conseil d'administration choisis parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour un mandat de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2013, afin de pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 2012 à l'expiration du mandat des membres suivants : Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Australie, Burkina Faso, Cameroun, Estonie, Inde, Italie, Japon, Pakistan, Qatar, République démocratique du Congo, Rwanda et Suisse.
3. Les 14 membres seront élus sur la base suivante :
 - a) Cinq membres à choisir parmi les États d'Afrique;
 - b) Trois membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique;
 - c) Un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale;
 - d) Un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;



e) Quatre membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

4. La composition du Conseil d'administration en 2012 est indiquée à l'annexe de la présente note.

Annexe

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (36 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2012

Huit membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud* (2012), Burkina Faso* (2012), Cameroun* (2012), Djibouti (2013), Libéria (2014), Maroc (2014), République démocratique du Congo* (2012), Rwanda* (2012)

Sept membres représentant les États d'Asie et du Pacifique

Bangladesh (2013), Chine (2013), Inde* (2012), Indonésie (2014), Pakistan* (2012), Qatar* (2012), République de Corée (2014)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Bélarus (2013), Estonie* (2012), Fédération de Russie (2014), République tchèque (2013)

Cinq membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda* (2012), Argentine (2013), Brésil (2014), El Salvador (2013), Nicaragua (2014)

Douze membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Australie* (2012), Canada (2013), Danemark (2014), États-Unis d'Amérique (2013), Grèce (2014), Israël (2014), Italie* (2012), Japon* (2012), Luxembourg (2013), Norvège (2013), Suède (2014), Suisse* (2012)

* Membre sortant.